

POUR UN BIG-BANG FÉDÉRAL

Le samedi 9 mai dernier s'est tenu à Paris un colloque sur le thème « *France intégrale – France fédérale* ». Modèle d'État unitaire centralisé depuis la Révolution française, la France s'est muée en État unitaire décentralisé sous la présidence de Jacques Chirac. A l'heure où le mot « *autonomie* » suscite un intérêt particulier, d'aucuns n'hésitent pas à vouloir franchir un pas supplémentaire pour aller vers le fédéralisme.

En fait, le centralisme français a commencé à s'installer dès l'Ancien Régime avec l'extinction de la féodalité sous Richelieu et la concentration du pouvoir par Louis XIV marqué, dans sa jeunesse, par l'insurrection de la Fronde. Jusque-là, la France était régie par un système fondé sur des communautés autonomes, qu'elles soient locales, linguistiques ou professionnelles. Plutôt qu'une société, la France d'antan était une « *communauté de communautés* ». D'ailleurs le nom de franc, qui a donné celui de France, ne signifie-t-il pas, en langue germanique, le beau mot de « *libre* » ?

Ces communautés constituaient des groupes naturels incorporés, par la personne du roi, dans le royaume de France. A une époque où la religion imprégnait fortement la société, le Christ incarné était ainsi représenté dans sa royauté sociale par le roi sacré, tête d'un corps dont les communautés constituaient autant de membres.

Dès lors, il est difficile de suivre Alexis de Tocqueville quand celui-ci considère qu'il y aurait une continuité et non une rupture entre l'Ancien Régime et les institutions qui vont s'imposer à partir de la Révolution. De fait, ce n'est pas seulement un changement de degré mais bien un changement de nature qui s'est opéré. Les communautés locales qui étaient auparavant enracinées ont été remplacées par des circonscriptions artificielles (les premiers départements avaient même été tracés en carrés homogènes ne tenant pas compte de la topographie des territoires) en même temps que l'individu devenait seul sujet de droit au dépend de ses communautés de vie et même de sa personne.

C'est pourtant pendant la Révolution qu'apparaît le terme de fédération mais dans une acception bien différente de celle qu'elle aura par la suite puisqu'il s'agit du nom donné justement au regroupement des départements qui se traduira notamment par la Fête de la Fédération célébrée à Paris le 14 juillet 1790. La fédération a donc, dès le départ, un rapport avec la province de telle sorte qu'on parle, à la même époque, d'insurrections fédéralistes pour qualifier les soulèvements dans certaines villes de province contre la Convention jacobine et centralisatrice.

Il faut néanmoins attendre la fin du XIX^{ème} siècle pour entendre parler de fédéralisme comme une forme d'organisation territoriale fondée sur des pouvoirs locaux autonomes. Cette idée émane de courants politiques différents. Charles Maurras, le fondateur de l'Action française, voit le fédéralisme comme un retour à la tradition de l'Ancien Régime avec des communautés enracinées héritées de l'histoire. Son combat revêt ainsi une importante dimension culturelle qui lui vaut l'estime et le soutien du félibrige, mouvement littéraire créé par Frédéric Mistral pour sauvegarder la langue provençale et, au-delà, les langues d'oc. Pour sa part, Pierre-Joseph Proudhon, parfois considéré comme le précurseur de l'anarchisme, conçoit le fédéralisme comme un contrat devant permettre un équilibre entre l'autorité et les libertés.

Aujourd'hui, si la question réapparaît, c'est que le système mis en place à partir de la Révolution semble être arrivé au bout. Napoléon a transformé l'État en administration qui a tout absorbé et qui, dorénavant, est devenu impotent au point qu'il n'y a plus d'État. Depuis les années 1980, a pourtant été lancé un grand mouvement de décentralisation pour doter les collectivités locales (régions, départements, communes) de pouvoir plus étendus. Mais comme l'a souligné l'un des intervenants du

colloque, il s'agit d'une manœuvre hypocrite, l'État ne faisant que déléguer des crédits sur lesquelles les collectivités n'ont pas de prise, imprécise, avec de grandes métropoles désincarnées côtoyant des périphéries marginalisées et finalement inachevée.

L'achèvement souhaité pourrait donc se trouver dans une démarche fédérative où les pouvoirs ne seraient plus dévolus par une autorité supérieure à une autorité inférieure mais seraient assumés par des communautés locales faisant le choix de s'agréger en nation avec une répartition des tâches fondée sur le principe de subsidiarité.

Le chantier est immense et les outre-mer, qui jusqu'ici adoptaient plus ou moins ce qui avait été établi pour la métropole, pourraient jouer un rôle de défricheur d'un système, trouvant certes ses racines dans l'histoire, mais faisant surtout une large place à l'innovation tel l'accord de Bougival pour la Nouvelle-Calédonie.

Il est bien temps que l'imagination soit enfin au pouvoir.

Patrice VERMEULEN

10/05/2026